

## PROPOSITION 46 — VOTE OUI!



PHOTO: GUY STEVENS

### > RAIES MANTA

*Parrainées par le Brésil, la Colombie, l'Équateur*

#### INFORMATIONS SUR L'ESPÈCE

Les raies manta pélagiques (*Manta birostris*) et les raies manta résidentielles (*Manta alfredi*) sont parmi la faune la plus charismatique de l'océan. Les raies manta se retrouvent généralement dans les eaux tropicales et subtropicales, mais les raies manta pélagiques peuvent se trouver dans les eaux tempérées. Les raies peuvent atteindre des tailles allant jusqu'à 9 m<sup>26</sup> pour les raies manta pélagiques



PHOTO: GUY STEVENS

et 5 m<sup>27</sup> pour les raies manta résidentielles, et ces doux géants ont une énorme valeur pour l'écotourisme.<sup>28</sup>

Les raies manta sont évaluées sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme vulnérables à l'échelle mondiale. Les raies manta ont une très faible capacité de reproduction, portant seulement un petit tous les deux ou trois ans en moyenne, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la surexploitation.<sup>29, 30</sup> Elles sont surexploitées comme prises accessoires et par la pêche ciblée partout dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien. Ces dernières années, la pêche à la raie manta s'est développée dans de nombreux endroits dans tous ses habitats, principalement en réponse à l'émergence du marché international pour ses opercules.

Les appendices prébranchiaux (opercules) de raie manta, vendus sur certains marchés asiatiques comme un tonique ayant de prétendus effets sur la santé, constituent la partie la plus précieuse pour le commerce international, le cartilage et la peau étant d'une moindre importance.<sup>31</sup> Le déclin de la population des raies pélagiques et résidentielles est élevé dans plusieurs régions, où des baisses de plus de 85 % de la population de

référence sont constatées.<sup>32,33</sup> De façon alarmante, des effondrements locaux de populations ont eu lieu au cours d'une génération ou moins dans les zones où la pêche ciblée existe.<sup>34, 35, 36</sup> Par exemple, les débarquements annuels de raies manta en Indonésie ont chuté de 56 % en neuf ans.<sup>37</sup> Au Mozambique, les observations de *Manta alfredi* ont diminué de 86 % sur une période de huit ans au cours de laquelle la pêche s'est développée.<sup>38</sup>

## GESTION ET COMMERCE

Les trois principaux pays de pêche des raies manta (l'Indonésie, le Sri Lanka et l'Inde) comptent pour environ 90 % de la capture des raies manta dans le monde et ils ciblent les raies manta pour leurs opercules.<sup>39</sup> Le commerce des opercules n'est pas bien documenté, même si une estimation du volume total du commerce des opercules a été compilée à partir d'une analyse des études de marché sur les principaux marchés des opercules de raies manta : Guangzhou, Hong Kong et Macao en Chine, ainsi que Singapour, mais environ 99 % du marché est basé à Guangzhou. Ces enquêtes ont estimé le volume annuel du commerce des opercules à environ 21 000 kg d'opercules secs de raies manta, représentant environ 4 652 raies manta.<sup>40</sup> Peu ou quasiment aucune gestion n'existe concernant le commerce international des produits des raies manta.

Plusieurs pays, dont l'Équateur, les Maldives, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les Philippines ont mis en place des mesures pour protéger les raies manta. En outre, la raie manta pélagique a été inscrite aux Annexes I et II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) en 2011. Cela signifie que les 116 Parties de la CMS sont obligées de travailler pour faire respecter les protections strictes de ces animaux, y compris une interdiction de prise, ainsi que de conserver ou de restaurer les habitats dans lesquels elles vivent, d'atténuer les obstacles à la migration et de contrôler d'autres facteurs qui pourraient davantage mettre l'espèce en danger. Malgré le fait que les raies manta sont capturées en tant que prise accessoire dans certaines pêcheries régies par une



PHOTO: GUY STEVENS

ORGP (Organisation régionale de gestion des pêches), aucune ORGP n'a adopté de mesures contraignantes pour protéger ou réglementer spécifiquement les débarquements de raies manta.

## AVANTAGES D'UNE INSCRIPTION À UNE ANNEXE DE LA CITES

Bien qu'un certain nombre de pays, y compris les Parties de la CMS, ont commencé à prendre des mesures pour faire face au déclin des populations des raies manta, ces mesures ne permettent pas de réglementer le commerce international des produits des raies manta, n'ont pas la portée mondiale de la CITES et ne couvrent souvent qu'une des deux espèces de raies manta décrites. Une inscription à l'Annexe II pour le genre *Manta* est nécessaire afin d'assurer que le commerce international cesse de menacer la survie de ces espèces.

Une proposition visant à inclure le genre *Manta* dans l'Annexe II de la CITES a été soumise à considération lors de la 16<sup>e</sup> rencontre de la Conférence des Parties (CoP16) en 2013, par le Brésil, la Colombie et l'Équateur. Il est clair à partir des évaluations récentes que les populations sont gravement décimées et que le commerce international est le moteur de ce déclin. Une inscription à l'Annexe II réglementant le commerce international pour s'assurer qu'il est durable et légal pourrait donc aider les populations à se remettre du déclin.